



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

commerce international

Question écrite n° 79819

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la nouvelle augmentation du commerce des armes dans le monde. Dans un rapport rendu public par le SPIPRI (*Stockholm international peace research institute*) en avril 2010, il apparaît que les cent plus grandes entreprises de fabrication d'armements ont augmenté leur chiffre d'affaires de 39 milliards de dollars en 2008 par rapport à 2007, à hauteur de 385 milliards de dollars (soit près de 10 % d'augmentation). Cette somme est trois fois plus importante que le montant de l'aide au développement de l'ensemble des pays de l'OCDE en 2008 estimée à 120 milliards de dollars. Elle souhaite savoir quelles initiatives le Gouvernement entend prendre sur le plan international et d'abord européen en vue d'inverser cette tendance à la fois dangereuse pour la paix dans le monde et consommatrice de ressources financières, techniques et humaines qui pourraient et devraient être mieux utilisées pour tous.

Texte de la réponse

Le ministre attache la plus grande importance à l'amélioration de la réglementation et du contrôle du commerce international des ventes d'armes. La France s'est dotée, depuis longtemps, d'un dispositif de contrôle rigoureux de ses exportations et elle apporte un soutien actif aux initiatives régionales et internationales visant à mieux encadrer les exportations d'armement. Au niveau européen, la France a fait adopter sous présidence française du Conseil de l'Union européenne (UE), le 8 décembre 2008, la position commune 2008/944/PESC définissant les règles communes régissant le contrôle des exportations de technologie et d'équipements militaires. Remplaçant le code de conduite européen, cette position commune, juridiquement contraignante, fixe huit critères pour l'exportation d'armes conventionnelles. Elle établit un mécanisme d'information et de consultation pour les refus et une procédure de transparence qui se traduit par la publication des rapports annuels de l'UE sur les exportations d'armements. Elle contribue ainsi, dans une large mesure, à l'harmonisation des politiques nationales de contrôle des exportations d'armements. Parmi les critères fixés pour l'examen des exportations d'armes conventionnelles, il faut mentionner le huitième critère, qui porte sur la compatibilité des exportations d'armement avec la capacité technique et économique du pays destinataire, dans la mesure où il est souhaitable que les États répondent à leurs besoins légitimes de sécurité et de défense en consacrant un minimum de ressources humaines et économiques aux armements. Au niveau international, la France s'est fortement investie dans le processus visant à établir un traité international sur le commerce des armes (TCA), dont l'objectif est d'amener les États à adopter un comportement responsable et transparent en matière de transferts d'armements classiques. Notre pays a contribué activement au succès des premières étapes de ce processus, et à l'adoption le 3 décembre 2009, par l'Assemblée générale des Nations unies, d'une résolution qui prévoit l'organisation à New York, en 2012, d'une conférence des Nations unies sur le traité sur le commerce des armes. La France sera bien sûr très présente dans cette nouvelle étape, décisive pour l'adoption d'un traité, qui doit débiter dès cet été par une première réunion préparatoire de l'ensemble des États à New York. Notre pays souhaite préparer, dans les meilleures conditions, la conférence des Nations unies de 2012 où il entend promouvoir ses intérêts et ses valeurs. Il continuera, notamment, de défendre la prise en compte du respect des

droits de l'homme et du droit international humanitaire, ainsi que du développement économique et social. Le travail approfondi de consultations interministérielles, de coordination avec les États membres de l'Union européenne et nos autres partenaires, ainsi que de concertation avec les organisations non gouvernementales sera poursuivi et intensifié d'ici à cette échéance cruciale de 2012.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79819

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 2010, page 5953

Réponse publiée le : 17 août 2010, page 9016